

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CHSCT DE SUEZ RV CENTRE EST
REUNION ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018**

La réunion s'est tenue le 9 janvier 2018 à Chassieu – 42 rue du Progrès de 9h00 à 13h00.

Liste des présents / absents :

La Direction :

Madame Ségolène KIRCHHOFFER – Responsable du service Sécurité Management et Préventions des Risques

Madame Sophie LANFUMEZ – Manager RH

Madame Amandine PEREZ – Assistante de Direction

Membres du C.H.S.C.T :

Monsieur P. CHANAVAT

Monsieur P. GARACHON

Monsieur B. MURGIA

Monsieur C. SACLIER

Monsieur T. VAREILLE

Monsieur A. URIBES

Absents excusés :

Monsieur Ludovic SALLE – Directeur de territoire et Président du CHSCT

Monsieur M. PROENCA – membre du CHSCT

Docteur JP. MICHEL – Médecin du travail – Lyon

Docteur A. de LARQUIER – Médecin du travail – AST Grand Lyon

Docteur N. RIBELLA – Médecin du travail – Quincieux

Docteur S. SPINOSI – Médecin du travail – Bourgoin Jallieu

Monsieur C. BESSENET – Ingénieur Conseil CARSAT – Lyon

Monsieur A. KARSZNIA – Ingénieur Conseil CARSAT – Quincieux

Monsieur T. MEO – Ingénieur Conseil CARSAT – Bourgoin Jallieu

Madame M. POUPET - RENAUD – Ingénieur Conseil CARSAT – Vaulx en Velin

Monsieur J. LOUIS – Inspecteur du Travail – Lyon

Madame M-J. CANIZARES – Inspecteur du Travail – Quincieux

Monsieur K. GOUTELLE – Inspecteur du Travail – Vaulx en Velin

Madame B. BOYER – Inspecteur du Travail – Bourgoin Jallieu

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 06/10/2017**

Lecture faite en séance, le PV est approuvé.

P. CHANAVAT demande où cela en est pour la reprise de notre personnel activité DASRI.

S. LANFUMEZ indique que la cession de l'activité DASRI est reportée au 01/03/2018 et que l'ensemble des salariés en a été informé par courrier fin décembre 2017.

Le retard est lié à la prise en compte par MNH de la complexité de nos systèmes d'information.

Des moments de convivialité seront organisés avec les équipes pour répondre à leurs questions de manière pratique.

2. **Réponses aux questions posées à l'avance : comptes rendus de visites et d'enquêtes effectuées par les membres du CHSCT**

Cf. documents CR visites / réponses

Suite à la demande de S. KIRCHHOFFER, P. CHANAVAT indique qu'il n'y a pas lieu de re-balayer l'ensemble des réponses des différents directeurs d'agences qui sont satisfaisantes.

La seule question en suspens concerne la validation des demandes d'investissement pour la climatisation sur le site de Bourgoin. Confirmation est faite par P. GAUDY des validations des demandes.

3. **Actions et résultats santé-sécurité de l'agence Rhône Ain Nord Isère**

Cf. ppt A. AMANI

S. KIRCHHOFFER indique en préambule que depuis début janvier 2018, le territoire ARA-PACA a dû faire face à 3 événements graves ayant entraîné l'application de la procédure événements graves :

- Niveau 4 : un événement mortel avec le décès d'un salarié de l'entreprise de gardiennage intervenant sur l'ISDND de Satolas a priori par arrêt cardiaque d'après les pompiers le dimanche 7 janvier
- Niveau 3 : un accident de la circulation impliquant un camion OSIS sur le périphérique Lyonnais. Celui-ci a percuté un véhicule porte charre et a évité le VL intercalé entre les 2 PL. Notre chauffeur souffre de liaisons « faibles » (cotes + poignet cassés et contusions) au regard de la violence de l'impact et les occupants du VL ne sont pas atteints.
Un échange s'en suit sur la nécessité de pouvoir respecter les distances de sécurité et sur le fait que la relative faible vitesse a permis de ne pas aggraver les dommages
- Niveau 2 : index abimé suite à une intervention sur une pince kinshofer

P. CHANAVAT demande des nouvelles du salarié qui était arrivé en poste avec des blessures et qui avait été transporté par les pompiers.

P. GAUDY et A. AMANI indiquent qu'il se rétablit doucement chez lui (traumatisme).

S. LANFUMEZ demande s'il a été capable d'expliquer ce qui lui était arrivé exactement.

P. GAUDY indique qu'a priori il aurait fait une chute dans les escaliers à son domicile mais qu'avec le traumatisme il ne se souvient pas de tout.

P. CHANAVAT demande comment sont choisis au sein de l'agence les sites visés par des GOSSEQ.

P. GAUDY répond que chacun est libre de réaliser ces visites sur les sites de son choix.

S. KIRCHHOFFER rappelle que comme déjà évoqué lors d'un CHSCT il est possible d'intensifier le nombre de VMS/GOSSEQ pour les sites sur lesquels le CHSCT en voit la nécessité et ce sur simple demande du CHSCT à S. KIRCHHOFFER.

A. AMANI présente le bilan des journées sécurité rangement et propreté qui se sont déroulées durant une semaine sur l'agence.

Le CHSCT souligne l'intérêt de l'initiative et son efficacité.

S. KIRCHHOFFER propose d'afficher les photos pour que les collaborateurs soient conscients de ce que ça a pu être et de comment cela doit rester. Le CHSCT pense que c'est une bonne idée.

Saint Fons et Meyzieu seront programmés, les membres CHSCT proposent de l'inscrire dans les actions type « nettoyage de printemps » - à voir.

Récapitulatif sensibilisation aux risques

Cf. ppt. support QHP « sensibilisation prévention des conséquences au travail de consommation de produits psychoactifs. Présentation vidéo alcool et cannabis ».

S. KIRCHHOFFER présente le cadre, la démarche et la méthodologie relatifs à la volonté des Suez RV France de lancer une démarche de prévention concernant les psychoactifs et les risques associés.

S. KIRCHHOFFER rappelle qu'il y a une différence entre les drogues légale et illégales puisque pour les premières il existe un seuil d'admissibilité et que pour les autres il suffit d'être contrôlé positif à la drogue pour être mis en responsabilité lors d'évènements accidentels.

Il y a donc une volonté du groupe de sensibiliser sur ce sujet et de faire émerger une réelle prise de conscience collective.

S. KIRCHHOFFER présente le ppt. et indique que le support est bien fait et impactant pour les opérationnels.

P. CHANAVAT demande à S. LANFUMEZ ce qu'elle en pense. S. LANFUMEZ répond que la prévention permet de rendre chaque cas particulier et qu'il convient de faire une différence dans la gestion des évènements entre une consommation ponctuelle et festive et une addiction. Pour autant l'entreprise a une responsabilité et ne peut permettre de mettre en risque nos collaborateurs et les tiers en laissant en poste des collaborateurs ayant consommé.

Les membres du CHSCT demandent si durant les contrôles inopinés alcool 2017 il y a eu des cas positifs.

S. LANFUMEZ répond que la politique très ferme sur l'alcool a porté ses fruits et que c'est rentré dans la culture du chauffeur.

Généralement les contrôles positifs concernent maintenant des salariés qui ont une vraie pathologie.

P. CHANAVAT indique qu'il s'inquiète du fait que les tests drogue entrent dans la vie privée des gens.

S. KIRCHHOFFER répond qu'il est du devoir de l'entreprise de faire de la prévention, d'avertir les salariés des risques et que c'est illégal donc pas de notion d'emprise.

P. CHANAVAT demande quels seront les suites qui seront données aux tests salivaires positifs.

S. LANFUMEZ répond que la première étape est la prévention et l'information et qu'ensuite en cas de tests positifs il sera nécessaire d'apporter une réponse disciplinaire et que celle-ci sera à adapter en fonction de la récurrence et du contexte.

P. CHANAVAT demande s'il est envisagé de faire des contrôles dans les prochains mois.

S. KIRCHHOFFER répond que les étapes sont les suivantes :

- modification du règlement intérieur
- formation sur ARA PACA de la filière SMPR
- formation par les SMPR des managers
- déploiement du support QHP sur le 1er semestre 2018.

S. LANFUMEZ indique que ce sera certainement opérationnel sur le 2ème trimestre 2018.

P. CHANAVAT demande si le siège également sera contrôlé ?

S. KIRCHHOFFER et S. LANFUMEZ répondent qu'elles y sont favorables car le risque routier est également présent au siège. Le siège doit donc également avoir été informé et sensibilisé.

S. LANFUMEZ rappelle cependant ce que dit la réglementation sur le sujet concernant la nature du poste de travail et les limites que cela entraîne pour les tests sur le personnel administratif.

4. Information et consultation sur le projet de modification apportée au règlement intérieur de SUEZ RV Centre Est

Cf. projet de règlement intérieur

Remise du projet de règlement intérieur par S. LANFUMEZ aux membres CHSCT et présentation par S. LANFUMEZ.

S. LANFUMEZ indique qu'il ne s'agit pas de faire une consultation ce jour, puisque le règlement n'a pas pu être transmis en amont mais juste une information.

La consultation sera faite lors d'un CHSCT extraordinaire courant février.

P. CHANAVAT insiste sur l'accent pédagogique à favoriser.

5. Point sur le suivi d'aménagement du transfert des activités et DEEE du site de Vénissieux auprès des établissements de Quincieux (DEEE) et de Vaulx-en-Velin (DIS)

P. GAUDY indique que le transfert des activités DIS a bien été réalisé le 4 déc. 2017 pour Quincieux et le 8 déc. 2017 pour Vaulx en Velin.

Sur Vaulx-en-Velin, il reste encore à attribuer les places des PL dès lors que les modifications seront finalisées.

Sur Quincieux, plusieurs pistes sont à l'étude afin de gagner de la place sur le site et notamment celle d'étendre le parc à benne externe au site.

P. GAUDY indique également que la perte du marché VALDELIA génère de la place sur le site.

Dans l'ensemble le transfert DIS n'a pas changé grand-chose au fonctionnement général de l'agence et pour les DEEE cela diminue les trajets.

Concernant les questions diverses sur l'agence, P. CHANAVAT tient à souligner qu'il y a eu une très nette amélioration pour la gestion du marché de la Part-Dieu et notamment sur les tenues de nos équipes.

6. Information concernant le déploiement du casque pour les équipiers de collecte

S. KIRCHHOFFER explique qu'il reste des points à trancher par le national avant la consultation du CHSCT. La consultation sur ce point sera donc mise à l'ordre du jour du CHSCT extraordinaire de février.

S. KIRCHHOFFER diffuse la vidéo qui traite sur les EPI et port du casque.

Au 01/03/2018, la BL Collectivités va déployer le port du casque obligatoire pour tous les équipiers de collecte. S. KIRCHHOFFER indique que tous les points échangés en amont du CHSCT avec P. CHANAVAT concernant le casque (hygiène, insectes, poids, pluie, ...) ont été remontés au national. A ce jour, il existe 2 possibilités :

- soit proposition de 3 casques différents avec un choix à faire par agence,
- soit 1 seul casque car la société ABUS vient de présenter un nouveau casque très complet qui semble pouvoir répondre à toutes les remontées terrain.

S. KIRCHHOFFER indique qu'elle essaiera de faire venir S. MARTIN, responsable Prévention des risques de la BL Collectivités, pour présenter cet EPI lors du CHSCT extraordinaire.

P. CHANAVAT rappelle les points sur lesquels le CHSCT sera attentif lors de la consultation :

- l'hygiène et la possibilité de nettoyage du casque,
- la sécurité avec l'impossibilité aux insectes de rentrer dans les alvéoles du casque,
- la couleur car les collaborateurs préféreraient avoir un casque noir
- la possibilité de porter un bonnet en hiver
- la protection contre la pluie
- la gestion des intérimaires

S. KIRCHHOFFER rappelle l'importance de la notion première du port du casque, à savoir protéger la tête du collaborateur en cas d'accident (chute arrière, chute hauteur...) et l'existence dans le groupe d'évènements mortels suite à la chute d'un collaborateur.

7. Informations du CHSCT sur les projets Sauvigny et Satolas

Présentation par PD SERENI des projets de Sauvigny et de Satolas
Cf. Présentation.

PD SERENI transmettra aux membres du CHSCT les résumés non techniques des études d'impacts et de dangers avant la consultation du CHSCT.

L'enquête publique est prévue en mai, la consultation du CHSCT sera faite à la suite.

Sauvigny-le-Bois :

PD SERENI présente les modifications du projet et la prise en compte des remarques du CHSCT.

P. CHANAVAT indique que les modifications sont très positives pour la sécurité du personnel avec notamment :

- le déplacement du comptoir métaux qui évitera la co-activité des petits apporteurs avec les gros porteurs
- l'avancement du portail VL et le recul du portail PL qui permettent de sécuriser les accès et d'augmenter l'aire d'attente des PL.

8. Point sur l'organisation du CHSCT suite aux mouvements du personnel

S. LANFUMEZ refait le point sur les échanges avec P. CHANAVAT, les évolutions de la réglementation suite aux ordonnances Macron, le projet alpha (fusion des 8 sociétés principales SUEZ RV actuellement sous convention collective CNAD) entamé avec les partenaires sociaux au niveau National et les départs et absences de membres du CHSCT.

Au vu de tous ces éléments, il est nécessaire de gérer de manière pragmatique les missions du CHSCT en permettant aux membres du CHSCT de choisir des relais sur lesquels s'appuyer.

P. CHANAVAT indique que c'est ce qui a été proposé en choisissant C. LAVAUT comme relai pour le siège suite au départ de L. LABONNE.

S. KIRCHHOFFER indique que l'invitation au présent CHSCT lui avait été transmise mais qu'il n'a pas pu venir.

S. LANFUMEZ indique donc qu'il y a un accord de principe de la direction pour la mise en place de ces relais et qu'il appartient au CHSCT de faire des propositions permettant de cibler des métiers et des agences non représentés actuellement.

S. LANFUMEZ propose que le sujet soit ré-abordé lors du CHSCT extraordinaire de février afin que les propositions du CHSCT soient étudiées.

P. CHANAVAT et les membres du CHSCT sont en phase avec cette proposition.

9. Point concernant le médecin référent

S. LANFUMEZ devant partir et ayant assisté avec S. KIRCHHOFFER au rendez-vous avec l'AST, il est proposé de remettre ce point à l'ordre du jour du CHSCT extraordinaire de février.

10. Point sur le Défi régional Sécurité

Cf résultats du défi à fin novembre 2017

S. KIRCHHOFFER présente les résultats, rappelle que le défi Centre-Est dans sa forme actuelle cessera à fin décembre 2017 et que la forme des éventuels défis nationaux avec déclinaison potentielle sur les périmètres n'est pas encore connue.

11. Accident et incidents survenus depuis la dernière réunion

Ce point concernant les accidents majeurs a été traité en début de réunion -> (cf. point n°3 en page 2).

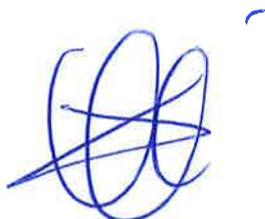
12. Questions diverses

Pas de questions diverses

Il est proposé par le CHSCT de prévoir la prochaine réunion ordinaire du CHSCT en mars à la Motte Servolex sur le périmètre collectivité.

Fin de la réunion : 13 h 10

Ludovic SALLE
Président du CHSCT



Philippe CHANAVAT
Secrétaire du CHSCT

